



IMPOTS DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE (ISF)

Les dons ISF sont une formidable occasion de redonner à cet impôt son sens premier, celui de la solidarité.

Cette année, vos dons peuvent être dédiés aux activités de notre association HAMAP-Humanitaire.

Créée en 1999, HAMAP-Humanitaire est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) **d'aide au développement**.

Sa vocation est d'agir concrètement pour que toujours plus d'hommes, de femmes et d'enfants accèdent à **l'eau potable et l'assainissement, à l'éducation, à la santé et à la sécurité**.

Elle a pour objectif **d'accompagner et de renforcer ses partenaires locaux** depuis leur première formulation de besoins jusqu'à la réalisation de leur projet et sa pérennisation. Les actions d'HAMAP-Humanitaire s'axent autour de quatre secteurs d'activité :

- l'ingénierie,
- la santé,
- l'éducation
- et l'action contre les mines.



Faire un « don ISF »

Le don ISF en faveur d'une fondation reconnue d'utilité publique est **déductible à hauteur de 75%**, dans la limite de 50 000€ ou 45 000€ en cas de cumul avec la réduction pour investissement dans le capital d'une PME.

Pour être assujetti à l'ISF 2016, le patrimoine net taxable doit être supérieur ou égal à 1,3 million d'euros au 1er janvier 2016.

Le patrimoine net taxable est égal au montant total des actifs moins le montant total des dettes se rapportant aux actifs taxables.

TRANCHE DE PATRIMOINE	TAUX
Inférieur à 800 000€	Exonérée
de 800 000€ à 1 300 000€	0,50%
de 1 300 000€ à 2 570 000€	0,70%
de 2 570 000€ à 5 000 000€	1,00%
de 5 000 000€ à 10 000 000€	1,25%
Supérieure à 10 000 000€	1,50%

Un don à HAMAP-Humanitaire à travers la Fondation SERVIR

HAMAP-Humanitaire dispose d'une convention avec la Fondation SERVIR, sous l'égide de la Fondation de France. C'est au travers de cette fondation, que notre ONG HAMAP-Humanitaire est habilitée à recevoir votre don déductible de l'ISF.

Tous les dons émis par les bienfaiteurs d'HAMAP-Humanitaire, et qui seront encaissés par la Fondation SERVIR, seront ensuite intégralement reversés à HAMAP-Humanitaire.



La Fondation de France – SERVIR vous délivrera votre **reçu fiscal par courrier** (ou sur demande par fax ou email), dès réception de votre don. Pour pouvoir être pris en compte, votre don déductible de l'ISF doit être fait au plus tard au moment de votre déclaration.

Don ISF par chèque

Remplissez le formulaire (voir « Formulaire don ISF » sur la page suivante) et envoyez-le par courrier accompagné de votre chèque à l'ordre de « **Fondation de France – SERVIR** » à l'adresse suivante :

Fondation SERVIR
Bernard MARCHAL
Lieudit Keroussin
56400 PLUNERET

Don ISF par virement bancaire

Remplissez le formulaire (voir « Formulaire don ISF » sur la page suivante) et faites votre don par virement à l'attention de la Fondation SERVIR en précisant en intitulé de votre virement : **Don SERVIR**

<u>Identifiant National Bancaire R.I.B.</u>					<u>Identifiant International Bancaire R.I.B.</u>	
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	IBAN (International Bank Account Number)	
30056	00511	0511 002 2521	18	HSBC France Paris CBC 511	FR76 3005 6005 1105 1100 2252 118	
					BIC (Bank Identifier Code)	CCFRFRPP

Calendrier de l'ISF 2016

	Patrimoine supérieur à 1,3M€ et inférieur à 2,57M€	Patrimoine égal ou supérieur à 2,57M€
Mode de déclaration	Déclaration ISF couplée avec déclaration d'Impôt sur le Revenu (déclaration complémentaire 2042 C)	
	Par voie postale	Par internet
Date limite de déclaration de votre ISF et de versement de votre don	<u>Déclaration papier :</u> 18 mai	<u>Déclaration par internet :</u> 24 mai (départements 01 à 19) 31 mai (départements 20 à 49) 7 juin (départements 50 à 976)
Date limite de paiement de votre ISF	15 septembre 2016	
Justificatif	Pas d'obligation de fournir le reçu fiscal	
		Obligation de fournir le reçu fiscal dans les trois mois suivant la date de déclaration

Merci de votre soutien.



Formulaire don ISF

Veillez remplir et nous envoyer ce formulaire à l'adresse suivante :

**Fondation SERVIR
Bernard MARCHAL
Lieudit Keroussin
56400 PLUNERET**

Ou par mail à : **contact@fondation-servir.org**

Je fais un don de _____ euros de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF).

par chèque par virement

Titre : Mlle. Mme. M. M. et Mme.

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Profession : PDG/DG Cadre supérieur/Ingénieur Indépendant Professions Libérales
 Employé Etudiant Retraité Autre

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal : par mail par courrier

Fait à : _____ **Le :** _____ **Signature :** _____